RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Le 2 novembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE GRAND EST ACCUEILLE SES PREMIERS DOCTEURS JUNIORS EN MEDECINE GENERALE

À partir du 2 novembre 2026, les premiers docteurs juniors en médecine générale rejoindront les structures de soins du Grand Est pour des stages ambulatoires et hospitaliers. Pour cette première promotion, 251 docteurs juniors sont attendus dans la région, avec un objectif : renforcer leur expérience auprès des patients, mieux les préparer à leur futur exercice et favoriser leur installation dans les territoires où les besoins en soins sont les plus importants.

Cette première promotion se répartira entre les trois subdivisions universitaires de la région : 62 docteurs juniors en Champagne-Ardenne, 102 en Lorraine et 87 en Alsace.

Pour les accueillir, 219 terrains de stages ambulatoires et 36 terrains hospitaliers ont été recensés. Une attention particulière a été portée aux territoires confrontés à des difficultés d'accès aux soins, afin de rapprocher la formation des futurs médecins aux besoins de la population.

En Champagne-Ardenne, 93,5% des terrains recensés sont situés en zone d'intervention prioritaire ou en zone d'action complémentaire. Cette proportion atteint 71% en Lorraine et 58% en Alsace.

Une formation au plus près des patients et des équipes de soins

Pendant leurs 12 mois de stage, les docteurs juniors participeront à l'activité des structures qui les accueillent. Ils réaliseront des consultations, assureront le suivi des patients et exerceront 3 ou 4 jours par semaine en cabinet médical, en maison de santé ou en centre de santé.

Ils exerceront en autonomie, sous la supervision d'un maître de stage des universités. Cet accompagnement leur permettra de consolider leurs compétences et de se préparer progressivement à la pratique de la médecine générale.

Une journée par semaine pourra également être consacrée à des interventions dans d'autres structures du territoire, notamment les EHPAD, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ou les services de protection maternelle et infantile (PMI). Cette organisation favorise les échanges entre professionnels et une meilleure connaissance de l'offre de soins locale.

Ces stages représentent un véritable levier pour renforcer l'attractivité des territoires. En exerçant pendant un an au plus près des habitants et des équipes de soins, les futurs médecins découvrent les besoins de santé locaux, les conditions d'exercice et le cadre de vie du territoire.

Cette immersion peut, par la suite, les encourager à envisager une installation durable dans les territoires qu'ils auront découverts, notamment ceux qui sont les moins dotés en professionnels de santé.

> *« Former les médecins de demain au plus près des patients, c'est aussi leur donner envie d'exercer durablement dans nos territoires. Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires - institutionnels, universitaires, syndicats, professionnels de santé et collectivités territoriales - pour leur mobilisation et leur engagement, qui ont rendu possible l'accueil de cette première promotion »*
> **déclare le Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, Directrice Générale de l'ARS Grand Est.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Une mobilisation collective pour préparer leur accueil

L'ARS Grand Est salue la forte mobilisation des acteurs de la formation, des professionnels de santé et des collectivités territoriales qui ont porté cette dynamique.

Les facultés de médecine, les départements de médecine générale, les maîtres de stage, les Centres Hospitaliers Universitaires, l'URPS médecins libéraux, les syndicats d'internes, l'Assurance maladie et les collectivités locales ont participé à l'organisation de l'offre de stages et à la préparation des structures d'accueil. Les élus locaux ont notamment contribué à réunir les conditions favorables à l'accueil des futurs médecins.

La mise en place du dispositif s'appuie sur plusieurs étapes préparatoires : campagnes d'agrément, formation des maîtres de stage et procédure d'appariement entre les docteurs juniors et leurs territoires d'accueil.

Pour accompagner le déploiement des docteurs juniors, l'ARS Grand Est a mis en place plusieurs mesures de soutien. Elle a ainsi proposé une aide financière régionale pour favoriser la création de nouveaux terrains de stage, en finançant les équipements nécessaires à l'accueil des docteurs juniors : système d'information partagé, équipement individuel et matériel médical adapté à leur exercice. Cette aide est plafonnée à 1 500 € pour les maîtres de stage et peut atteindre 2 500 € pour ceux exerçant en zone d'action complémentaire (ZAC), en zone d'intervention prioritaire (ZIP) et/ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Elle a également financé un chargé de mission par unité de formation et de recherche (UFR) afin d'accompagner la mise en œuvre de la réforme.

Les modalités de rémunération ont également été définies : les docteurs juniors seront rémunérés par leur CHU de rattachement, tandis que les maîtres de stage seront rémunérés directement par l'Assurance maladie, à l'exception des honoraires pédagogiques relevant des universités.

Réforme du 3e cycle des études de médecine

Pour rappel, cette évolution s'inscrit dans la réforme du troisième cycle des études de médecine, engagée en 2017 et mise en œuvre par le décret du 3 juillet 2018. Elle prévoit une phase de consolidation en fin d'internat, avec l'allongement du diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale de 3 à 4 ans, et le statut de docteur junior pour les étudiants.

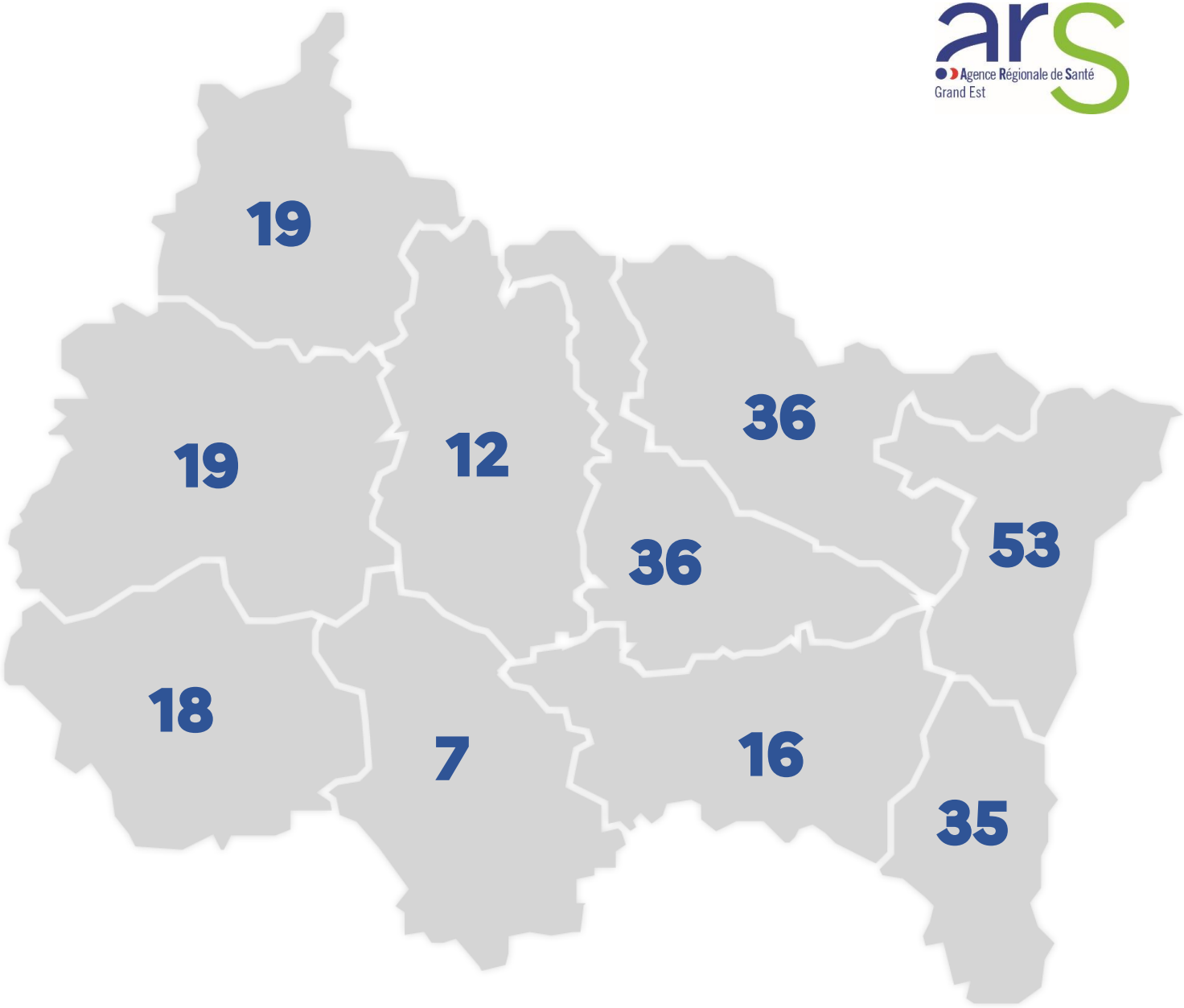
Cette quatrième année doit ainsi permettre aux futurs médecins généralistes de développer progressivement leurs compétences dans des conditions proches de leur futur exercice professionnel.

Contacts presse
ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Répartition des Dr juniors par département



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Liste des communes concernées

08 - ARDENNES

- AIGLEMONT
- ASFELD
- ATTIGNY
- BAIRON ET SES ENVIRONS
- CARIGNAN
- CHARLEVILLE-MEZIERES
- CHATEL SUR MOSELLE
- GRANDPRE
- LUCQUY
- MACHAULT
- MONTHERME
- MOUZON
- NOUVION SUR MEUSE
- PRIX LES MEZIERES
- RAUCOURT ET FLABA
- RETHEL
- REVIN
- ROUVROY-SUR-AUDRY
- VOUZIERS
- VRIGNE-AUX-BOIS
-

10 - AUBE

- ARCIS SUR AUBE
- AUXON
- BAR-SUR-AUBE
- BAR-SUR-SEINE
- CHAVANGES
- CRENEY-PRES-TROYES
- LAVAU
- MAILLY LE CAMP
- MERY-SUR-SEINE
- MUSSY SUR SEINE
- NOGENT-SUR-SEINE
- ROMILLY-SUR-SEINE
- ST ANDRE LES VERGERS
- ST PARRES LES VAUDES
- TROYES

51 - MARNE

- BAZANCOURT
- BEZANNES
- CHALONS EN CHAMPAGNE
- COURTISOLS
- EPERNAY
- FERE-CHAMPENOISE
- FRIGNICOURT
- MONTMIRAIL
- REIMS
- SAINT-MEMMIE
- SAINTE-MENEHOULD
- SEZANNE
- ST MARTIN SUR LE PRE
- TREFOLS
- VITRY LE FRANCOIS

52 - HAUTE-MARNE

- BOURBONNE-LES-BAINS
- CHALINDREY
- FAYL-BILLOT
- JOINVILLE
- LE MONTSAUGEONNAIS
- SAINT-DIZIER

54 - MEURTHE-ET-MOSELLE

- BACCARAT
- BENAMENIL
- CONFLANS EN JARNISY
- DAMELEVIERES
- DIEULOUARD
- DOMBASLE-SUR-MEURTHE
- ESSEY-LES-NANCY
- HERSERANGE
- HOUDEMONT
- JARVILLE LA MALGRANGE
- JOEUF
- LABRY
- LAXOU
- LAY-SAINT-CHRISTOPHE
- LONGUYON
- LUNEVILLE
- MAXEVILLE
- NANCY
- SAULXURES-LES-NANCY
- TRIEUX
- TUCQUEGNIEUX
- VANDOEUVRE LES NANCY
- VARANGEVILLE
- VEZELISE
- VILLERS LES NANCY

55 - MEUSE

- ANCERVILLE
- BAR-LE-DUC
- DAMMARIE SUR SAULX
- FRESNES EN WOEVRE
- LIGNY-EN-BARROIS
- L'ISLE EN RIGAULT
- MONTMEDY
- PIERREFITTE SUR AIRE
- REVIGNY SUR ORNAIN
- SPINCOURT
- ST MIHIEL
- VERDUN

57 - MOSELLE

- AMNEVILLE
- ARS LAQUENEXY
- ARZVILLER
- AUMETZ
- BEHREN-LES-FORBACH
- BOULAY
- BOUZONVILLE
- DELME
- DIEUZE
- FORBACH
- GROSTENQUIN
- HAGONDANGE
- HAYANGE
- MARANGE-SILVANGE
- METZ
- MONTIGNY LES METZ
- MORHANGE
- MOYEUVRE GRANDE
- NOVEANT-SUR-MOSELLE
- PHALSBOURG
- REMILLY
- SAINT-AVOLD
- SAINT-JULIEN-LES-METZ

- SARRALBE
- SARREGUEMINES
- SCHOENECK
- THIONVILLE
- VANTOUX
- VERNY

67 - BAS-RHIN

- BREUSCHWICKERSHEIM
- DACHSTEIN
- DIEMERINGEN
- ERSTEIN
- HAGUENAU
- HATTEN
- HERBITZHEIM
- ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
- INGWILLER
- LINGOLSHEIM
- MARLENHEIM
- MERTZWILLER
- MUTTERSHOLTZ
- MUTZIG
- OBERHAUSBERGEN
- OBERNAI
- QUATZENHEIM
- REICHSHOFFEN
- SARRE UNION
- SAVERNE
- SCHIRMECK
- SELESTAT
- SELTZ
- STEINBOURG
- STRASBOURG
- SURBOURG
- VENDENHEIM
- WISSEMBOURG

68 - HAUT-RHIN

- ALTKIRCH
- BALDERSHEIM
- BARTENHEIM
- BERRWILLER
- COLMAR
- FESSENHEIM
- FRELAND
- HIRSINGUE
- HUSSEREN WESSERLING
- ISSENHEIM
- KINGERSHEIM
- LAPOUTROIE
- MONTREUX VIEUX
- MOOSCH
- MULHOUSE
- RIEDISHEIM
- SAINTE-MARIE-AUX-MINES
- SIERENTZ
- ST LOUIS
- STAFFEFELDEN
- TURCKHEIM

88 - VOSGES

- ARCHES
- CHANTRAINE
- CHATENOIS
- DEYVILLERS
- EPINAL
- LE THILLOT
- LE VAL D'AJOL
- LIFFOL-LE-GRAND
- MIRECOURT
- PROVENCHERES SUR FAVE
- REMIREMONT
- SENONES
- ST DIE DES VOSGES
- STE MARGUERITE

- THAON-LES-VOSGES
- XERTIGNY